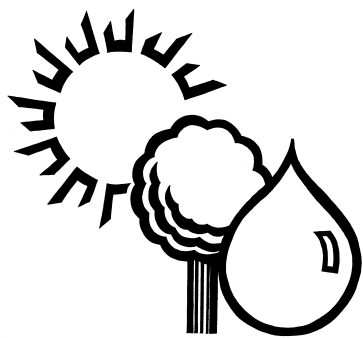




AUTUN MORVAN ÉCOLOGIE

Association loi 1901 agréée pour la protection
de l'environnement et le code de l'urbanisme

Bulletin N° **82** oct 25

Groupement forestier

www.sauvegarde-forets-morvan.com

Port : 07 83 67 22 96 Facebook :

Mail : contact@autunmorvanecologie.org

Local et adresse postale : 1 rue des Pierres 71400 Autun

www.autunmorvanecologie.org

Editorial

Alors que la septième limite planétaire est officiellement dépassée depuis quelques jours (l'acidification des océans), notre humanité poursuit sa route dans une voie suicidaire et sans issue...

Pourtant, les dégradations de l'environnement inquiètent fortement la population. Précisons que - les études le confirment - cette inquiétude transcende les diverses couches sociales....

Riches ou pauvres, même avec le souci des fins de mois difficiles, l'avenir de nos conditions de vie sur cette petite planète nous concerne tous. Personne n'est à l'abri de l'éco-anxiété. Il faut dire que l'été que nous venons de connaître (selon les spécialistes un été "normal" en 2050 et "frais en 2070 !) laisse des traces.... tant dans les écosystèmes que dans les têtes...

Déroutant cette skizophrénie : cette inquiétude ne se répercute pas dans les choix électoraux. Pire, il est de bon ton de s'afficher "anti-écologie"...

Dans les périodes politiques troublées que nous vivons, sachons garder le cap et le sens des priorités :

La seule dette qui n'est pas négociable,

La seule dette que semble oublier la plupart de nos politiques,

la seule dette qui est commune à toute l'humanité,

c'est la dette écologique.

Philippe

Les RV d'automne où nous espérons vous retrouver

En octobre :

Fête des associations

Samedi 4 octobre de 14 h à 18h Dimanche 5 octobre de 10h à 18h
Parc de St Brisson

Remise du Prix du Gland d'Or

Samedi 4 octobre à 18h - Cinéma de Luzu

Inscription demandée : glanddor.org

Caba bio

Dimanche 5 octobre de 10h à 18h. LA NEF, avenue de la Paix. Le Creusot

La Fête de la pomme

Dimanche 12 octobre de 10h à 18h. Moulin de Chazeu à Luzu

Cinéma / débat en partenariat:

Anost Cinéma et la LPO

Samedi 18 octobre à 19h, projection du film

"Le vivant qui se défend" de Vincent Verzat

Autun Cinéma l'Arletty

dimanche 2 novembre à 17h, séance exceptionnelle

"France, Une histoire d'amour" de Yann Arthus Bertrand et Mickaël Pitiot
avec la présence de Mickaël Pitiot

Conférence

Emmanuel Bourguignon

samedi 6 décembre à 18h (lieu à confirmer)

"Comprendre et prendre soin de son sol".

**N'oubliez pas nos permanences
le mardi de 17h à 19h au
1 rue des pierres à Autun.**

La loi Duplomb

Entre recul délétère et espoir d'un réveil citoyen

Le gouvernement nous a présenté la loi Duplomb comme un compromis nécessaire pour sauver le monde agricole, comme si la levée des contraintes

environnementales pouvaient résoudre le mal-être agricole qui gronde depuis des années. En réalité, c'est une loi sous influence des industries phytopharmaceutiques, qui ne résout rien des crises

structurelles et qui, pire encore, sacrifie la santé publique et l'environnement.

Pour rappel, cette loi, adoptée par l'assemblée nationale le 8 juillet dernier, prévoyait :

- Réintroduction des néonicotinoïdes, dont l'acétamipride
- Simplifications administratives accordées au plus gros élevage intensif
- Facilités pour la construction de certains ouvrages de stockage d'eau

Cette loi ne répond pas aux problèmes structurels du monde agricole :

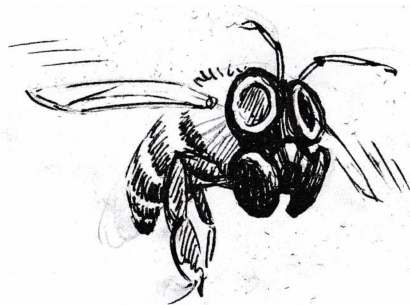
- Elle maintient les paysans dans la dépendance aux pesticides, alors que des alternatives viables existent.
- Elle n'aborde pas la question des prix agricoles imposés par la grande distribution, qui étranglent les revenus paysans.
- Elle ne propose pas de plan crédible pour la transition agroécologique et la sortie des intrants chimiques.

En clair : la loi Duplomb prétend "sauver l'agriculture" mais ne fait que prolonger un modèle intensif destructeur qui épuise les sols, tue les insectes pollinisateurs, fragilise la santé de tous et enchaîne les agriculteurs à l'endettement.

Pour autant, le parcours rocambolesque de cette loi permet d'espérer à plusieurs égards.

Tout d'abord la censure par le Conseil constitutionnel de la réintroduction des

néonicotinoïdes : « *Le législateur, en permettant de déroger [...] à l'interdiction des produits phytopharmaceutiques contenant des néonicotinoïdes ou autres substances assimilées, a privé de garanties légales le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé garanti par l'article 1^{er} de la Charte de l'environnement* ». Depuis l'intégration de cette charte au bloc constitutionnel en 2005, c'est uniquement la troisième fois que les sages fondent leur décision sur ce texte.



On peut déplorer que le principe de précaution n'ait pas été retenu pour cette censure, comme cela avait été demandé notamment par les scientifiques. Néanmoins, cette décision a été un vrai soulagement dans la lutte contre cette loi, même si elle a été promulguée dans son intégralité pour le reste. Mais aussi et surtout, en plus de cette censure, une des grandes victoires de cette lutte est une

mobilisation citoyenne sans précédent : depuis sa mise en ligne le 10 juillet 2025, la pétition officielle demandant l'abrogation de la loi Duplomb a dépassé les 2 millions de signatures sur le site de l'Assemblée nationale, un record inédit qui va permettre un examen en commission et l'ouverture d'un débat à l'Assemblée nationale. Cette mobilisation populaire exprime un rejet massif d'une loi imposée sans véritable concertation. Elle est devenue un véritable phénomène de société qui exprime le ras-le-bol général de ces reculs environnementaux !

La pétition est une victoire citoyenne historique, mais elle ne suffira pas si elle reste cantonnée à un simple débat parlementaire. La lutte continue, comme ce dimanche 21 septembre à La Rochelle, avec une vaste mobilisation pour l'appel à une convention citoyenne pour sortir des pesticides.

La loi Duplomb est un révélateur : sans action collective, l'écologie et l'agriculture resteront captives des intérêts privés. La pétition a ouvert une brèche, mais c'est à nous tous, en tant que citoyennes et citoyens de transformer ce refus en un véritable rapport de force.

Lucie

Les méga bassines

C'est arrivé début septembre : l'envoi d'une lettre émanant d'un rapporteur de l'ONU aux autorités françaises. Gaza, l'Ukraine ? Non, les méga bassines !

L'objectif de cette missive : mettre un terme aux persécutions et aux mesures discriminatoires émanant de deux préfectures envers une association des Deux-Sèvres, l'APIEEE, '(Association pour la Protection, l'Information et l'Étude de l'Eau) qui se bat contre l'installation de méga bassines.

Il faut dire qu'avec la loi Duplomb, ce sujet est devenu brûlant... Ces vastes réservoirs artificiels permettraient selon leurs promoteurs d'être une réponse au changement climatique en stockant l'eau en hiver permettant ainsi d'irriguer en été. Mais les associations écologistes, dont AME bien sûr, rejointes par de plus en plus de scientifiques dénoncent une fuite en avant : inefficacité, inégalités d'accès, impacts écologiques...

Enquête sur un modèle d'aménagement hydraulique qui rallie de plus en plus d'opposant...

Une irrigation pour quelques-uns, financée par tous

C'est une politique de concentration des ressources en faveur des plus gros producteurs, sous couvert de résilience climatique », dénonce Nicolas Girod, porte-parole de la Confédération Paysanne. Un exemple marquant pour comprendre cette monopolisation

des ressources hydriques : dans les Deux-Sèvres, 16 méga-bassines sont prévues, capables de stocker jusqu'à 5,5 millions de m³ d'eau. Ces ouvrages sont financés à près de 70 % par des fonds publics (État, Agence de l'eau, collectivités).

Or, selon la préfecture, seule la moitié des exploitations agricoles pourront bénéficier de la ressource hydrique ainsi captée ! Pire, dans la Vienne, ce sont 149 fermes sur 3 500 qui sont concernées...

Vous avez dit « évaporation » ?

Les bassines sont des retenues à ciel ouvert, exposées au soleil et au vent. Un enfant de 5 ans pourrait ainsi vous le dire : l'eau risque de s'évaporer ! Pas de panique affirme leurs défenseurs : les pertes par évaporation ne seraient que de 3 à 5 % du volume total. Pas le même son de cloche selon l'INRAE, (l'Institut National de Recherche pour l'Agriculture et l'Environnement), un organisme scientifique quand même... : ces pertes pourraient atteindre 65 à 90 cm de hauteur d'eau entre avril et septembre, soit jusqu'à 60 % du volume dans certains cas. Les méga-bassines rendraient donc « *l'eau à l'atmosphère et non à la terre* » comme l'affirme Christian Amblard, directeur de recherche au CNRS. (Centre National de Recherche Scientifique).

Une agriculture passéiste sous perfusion hydraulique

A l'origine, les méga-bassines ont été conçues pour sécuriser des cultures à fort besoin hydrique, comme le maïs. Cette culture en particulier repose sur un usage constant de l'eau, demande des intrants en quantité importante et nécessite de grandes surfaces.

Si l'eau des méga bassines est dirigée massivement vers ce type de culture, comment dans ce cas encourager les agriculteurs à changer de



modèle et à se tourner vers des productions moins gourmandes en eau et avec un impact moindre sur l'environnement ?

Ces infrastructures ne favorisent donc pas une transition écologique, elles l'entravent en soutenant une agriculture productiviste à bout de souffle...

Cours d'eau sous tension, biodiversité en sursis

Les méga-bassines prélèvent de l'eau en hiver, période de recharge des nappes et des rivières. Avec des hivers plus secs et irréguliers, ces prélèvements peuvent appauvrir

les milieux. Or de nombreuses espèces dépendent d'un débit régulier dans les cours d'eau. Ainsi, des études de terrain menées par Vienne Nature ont observé une diminution de la faune aquatique dans les zones « bassinées » (libellules, tritons, etc.).

Une gouvernance opaque, une démocratie de l'eau en crise

Les projets de méga bassines sont pilotés par des coopératives qui, bien souvent, sont composées en majorité d'exploitants agricoles issus de l'agriculture intensive. Les réunions publiques sont perçues par les associations et la population locale comme des formalités sans impact sur les décisions finales. Les collectifs citoyens, comme « Bassines Non Merci », dénoncent ainsi un déficit de transparence et de concertation réelle avec les habitants, notamment sur les

conséquences pour l'environnement et les nappes phréatiques.

STOP ! N'en jetez plus ! Alors que la crise de l'eau que nous affrontons chaque été semble gagner en intensité, les méga-bassines apparaissent comme une solution de court terme, écologiquement catastrophique et socialement inégalitaire, prolongeant un modèle agricole intensif en déclin.

Plus que jamais : STOP aux méga-bassines !

Vincent

Infos express

L'art de faire payer les autres
Le principe est simple, les dégâts collatéraux de votre activité sur d'autres (particuliers, entreprises, collectivités...) que l'on n'arrive pas à vous imputer et à vous faire payer, c'est généralement la collectivité qui paie l'addition, que ce soit par l'impôt ou l'assurance maladie. C'est devenu une règle :

« privatisation des bénéfices, collectivisation des pertes ». Exemple : Le traitement des ressources en eau potable, de plus en plus contaminée par les nitrates des élevages industriels, les micro plastiques ou les PFAS. Les coûts de la prise en charge de ces polluants sont appelés à augmenter dans les prochaines années. Même chose pour les

coûts engendrés par les maladies, cancers, obésité, diabète, infertilité etc...) liés à notre exposition aux contaminants de l'eau potable et à l'alimentation ultra transformée. La loi simplification va encore aggraver la situation. Et qui paye ? Pas les pollueurs mais la collectivité donc nous.

Jean

Une étiquette « bien-être animal » pour informer les consommateurs

A quoi correspond la nouvelle étiquette que les consommateurs vont découvrir sur leurs produits ? Elle propose deux types d'information : le niveau de bien-être animal classé de A à E (portant sur une centaine de critères tel que l'espace de vie) et le mode d'élevage. L'étiquette devrait être évaluée annuellement par un organisme indépendant. C'est un premier petit pas vers l'amélioration des conditions de vie des animaux et la transparence pour le consommateur. Un sondage révèle que 96 % (*Casdar Accept 2014-2017*) des Français sont pour un étiquetage des viandes et des produits laitiers qui pour le moment y échappe

Reste l'épineuse question : peut-on manger ceux qu'on aime ?
Michèle

« Illégal en élevage, vendu chez Leclerc » une campagne de L214 dénonce l'enseigne

L'association de protection animale L214 dénonce les pratiques commerciales des supermarchés Leclerc qui s'approvisionnent dans des élevages de cochons ne respectant pas la loi : coupe de queues systématique des porcelets, absence de paille, absence de soins sur les animaux blessés, insalubrité... Une pétition est en ligne et des messages à envoyer à Leclerc : www.L214.com
Michèle

Crimes contre l'environnement

L'écocide (*le crime contre l'environnement*) est reconnu dans le droit européen depuis peu de temps. L'Union européenne a trouvé un accord pour durcir la législation sur les crimes environnementaux : https://www.francetvinfo.fr/monde/environnement/l-union-europeenne-trouve-unaccord-pour-durcir-la-legislation-sur-les-crimes-environnementaux_6188217.html?S=09
Michèle

Scandale des Eaux de Nestlé : le siège de l'entreprise perquisitionné

Le siège de Nestlé, mis en cause dans le scandale des eaux en bouteille, a été perquisitionné à Issy-les-Moulineaux le 10 juillet 2025. La fraude aux eaux minérales a rapporté plus de 500 millions d'euros à Nestlé (Perrier, Vittel, Hépar, Contrex) selon la commission d'enquête sénatoriale.
Michèle

Obsolescence programmée, Windows

A partir du 14 octobre 2025, Microsoft cessera d'assurer gratuitement les mises à jour de sécurité de Windows 10. Cela signifie que 400 millions d'ordinateurs dans le monde, dont certains vendus il y a à peine cinq ans deviendront vulnérables aux cyberattaques voire totalement inutilisables. Trois choix s'offrent aux utilisateurs : **payer** (26€HT pour la première année pour les particuliers et 52€HT pour les entreprises). Tarif doublant chaque année. **S'exposer** en continuant à utiliser l'ordinateur sans protection, ou **jeter et acheter** un nouvel ordinateur compatible avec Windows 11. C'est un super hold-up. En chiffres : jusqu'à 400 millions d'ordinateurs dans le monde fonctionnent sous Windows 10 et sont incompatibles avec Windows 11. (Les remplacer provoquerait l'émission de 70 millions de tonnes de CO2). 22% du parc français est dans ce cas. En sachant que 90% de l'impact environnemental est lié à sa fabrication, chaque machine jetée avant la fin de sa vie amplifie notre empreinte carbone collective. Cette mise à jour coûterait 10,4 milliards d'Euros et Microsoft pourra empocher 87milliards de bénéfices nets. L'association HOP (Halte à l'Obsolescence Programmée) lance une pétition avec 22 autres organisations pour tenter de faire reculer Windows et d'obtenir le maintien des mises à jour non

payantes jusqu'en 2030. Pour participer à la pétition : nontaxewindows.fr.

Françoise

Bonne nouvelle !

Nos signatures ont du pouvoir, la preuve. Les 40 000 signataires de la pétition ont fait bouger les lignes : Microsoft semble affirmer que les client-e-s européen-n'es pourraient accéder à une extension de mises à jour Windows 10 gratuitement, pendant un an, en utilisant un compte Microsoft pour se connecter à Windows. Tout cela reste très flou et la pétition a toujours lieu d'être.

Courrier a été envoyé par HOP à Microsoft demandant des éclaircissements. (voir sur leur site ou sur le site d'AME).

La valeur économique de la forêt française est largement sous-estimée

« *Le conseil d'analyse économique (CAE) dévoile une méthode permettant d'estimer le prix des multiples services rendus par la forêt, comme le rôle du puits de carbone ou la protection de la biodiversité. Ces bénéfices sont beaucoup plus importants que ceux tirés de l'exploitation du bois* » **Le monde** du 11 septembre 2025

Notre association, et celles qui œuvrent à la protection de la forêt, ne cessent de le clamer : la forêt n'est pas un « produit » consommable comme les autres ! Ce que propose cette nouvelle méthode d'évaluation de la richesse des forêts repose sur la prise en compte de ce qu'elle est vraiment et de ce qu'elle apporte à l'ensemble du vivant.
Michèle

La gestion de la Forêt critiquée par.....notre ex directeur par interim de la transition écologique. *Lu dans le Monde*
Avril 2025

Il est quand même dommage que Frédéric Jobert, ex directeur par interim du secrétariat général à la planification écologique n'ait pas pu rester, car ses conclusions quant à la gestion de la forêt nous rendaient hommage, reconnaissaient le bien fondé de

nos positions. Il résumait l'action de l'Etat ainsi : « En pratique, l'Etat subventionne la perte de la biodiversité, en subventionnant les replantations et le bois énergie ». Et surtout : « Le débat s'est tellement radicalisé que nous n'arrivons pas, en

réunions interministérielles, à construire des politiques publiques forestières servant l'intérêt général » Gardons ça en tête lors de nos prochaines discussions. Cela peut servir.
Françoise

Des raisons d'espérer

Oui ça va mal mais nous ne sommes pas seuls, il y a des gens qui se battent et gagnent :

Générations Futures, association de défense contre les pesticides, se bat depuis 30 ans pour obtenir l'accès à des registres d'utilisation des pesticides en agriculture, accès qui lui était systématiquement refusé jusqu'à présent en dépit d'une directive européenne légalisant le droit d'accès à ces registres.

L'association vient de gagner au tribunal administratif de Bordeaux contre la DRAAF (Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt). Les agriculteurs et agricultrices ont l'obligation de tenir ces registres qui contiennent des informations sur le nom des pesticides utilisés, leur dose, leur moment d'application et les cultures concernées. Une grande victoire au nom de la transparence qui va permettre à chacun d'entre nous de voir à quelle sauce il ou elle va être mangé-e, les risques auxquels il ou elle est exposé-e, et pour les organisations de santé, d'évaluer l'impact de ces polluants sur la santé et la biodiversité.

Françoise

A l'image de « l'homme qui plantait des arbres » de Giono, **Tony Rinaudo, agronome australien surnommé le « Paysan blanc fou »** s'est acharné pendant 40 ans à restaurer en régénération naturelle 5 millions d'hectares de terres arides et a fait pousser 200 millions d'arbres, sans planter, en permettant juste aux souches de se régénérer. Alors si cela marche au Niger, ce devrait être facile chez nous !

En DVD le documentaire d'un cinéaste allemand, Volker Schondorff : « L'homme qui ressuscite les arbres » *Françoise*

Et encore, et là on peut le faire

26 000 trajets partagés réalisés chaque jour en France grâce au co voiturage courte distance via une plateforme (type "Together"). Cela représente 23 000 T de CO2 évités chaque année.



Comment les abeilles se tiennent chaud l'hiver

[Article sur The Conversation](#)

Nous ne nous posons jamais la question de la migration des insectes en hiver. Certains migrent, comme les oiseaux, mais d'autres, et les abeilles en fond partie, se mettent à l'abri du froid et s'endorment jusqu'au printemps. En fait les abeilles ne dorment pas vraiment, elles restent groupées en grappe, et ont une activité limitée. Pour réchauffer l'habitat elles contractent légèrement leurs muscles thoraciques pour produire de la chaleur. Elles maintiennent ainsi une température supérieure à 10° quelque soit la température extérieure. Elles ont besoin d'énergie et se nourrissent des réserves de miel qu'elles ont fait pendant l'été.

Françoise

Un groupe "AME Junior" se constitue, rejoignez nous !

**Le coin du libraire
Pour les enfants**

Eric Orsenna : « Adopte ta rivière » éd. L'iconoclaste
Une classe de CM2 à la découverte du vivant à travers une rivière.

Pour les plus grands

Thomas Brail et Raphaël martin : « le défenseur des arbres » chez Actes Sud (à partir du collège).

Soyons conscients de nos responsabilités.

Toi qui t'inquiètes pour l'avenir, pour l'environnement, que peux-tu faire ?

Tu sais sans doute déjà que la fabrication de ton smartphone nécessite de l'énergie, des minerais. Tout cela coûte à la planète et à une certaine population souvent exploitée.

D'autre part, l'utilisation de ton téléphone demande aussi beaucoup d'énergie et surtout tes données personnelles sont captées, conservées, utilisées pour t'attirer toujours plus.

Les data center sont, dans le numérique, les plus grands consommateurs d'énergie, d'eau, de minerais. Grâce à eux les GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft) possèdent le pouvoir économique et peut-être bientôt politique. Grâce à eux l'IA (Intelligence Artificielle) a émergé et grandit de jour en jour. Elle n'est qu'un outil qui se nourrit de nos données. Nous sommes manipulés, exploités, fichés.

Alors es-tu capable de laisser ton smartphone une heure, une toute petite heure ? Es-tu capable de retrouver un peu de liberté ? Es-tu capable de ne pas te laisser influencer et de consommer raisonnablement ? Regarde autour de toi, vis, agis, partage, respire et laisse un peu ton téléphone. Tu aideras la planète et tu te sentiras mieux.

Annick

Les biens sans maître

L'avenir est sombre pour les forêts en Morvan, ce que déjà AME dénonçait il y a quelques décennies. Nous sommes riches en Morvan, nous avons des forêts, mais quelles forêts demain ? Monocultures de résineux, coupes rases de belles forêts mélangées et étagées, subissant de plein fouet le développement du bois énergie (constitué de 85 % de feuillus et de 50% de résineux), en augmentation constante et cela ne suffit toujours pas. Il faut accroître la production, exploiter encore plus au détriment des forêts, sur le moyen et long terme, qui deviennent des usines à bois. Le massif forestier du Morvan représente 149 000 ha de forêt, dont 85% de forêt privée, (dans les forêts privées figurent les institutionnels comme la caisse des dépôts et consignment et des banques très gros propriétaires) 6% de forêts communales, 6% de forêts domaniales et 3% de forêts publiques diverses (établissements publics, sections de communes...). Le diagnostic de la charte du PNRM (Parc Naturel Régional du Morvan) met en avant le morcellement de la forêt privée. 97% des propriétaires forestiers privés se partagent 43% de la forêt privée, représentant en moyenne 2,1 ha par propriétaire. d'où l'intérêt de remembrer en forêt pour faciliter l'exploitation. « Les biens sans maîtres » sont en lien avec les décisions de produire toujours plus. Les petites forêts sont gênantes pour tout ratiboiser, elles sont gênantes pour le débardage, pour faire des cloisonnements, des routes forestières de 8 à 12 mètres de large. Il faut dynamiser les accrus des terres devenant des forêts, les terres agricoles délaissées.

Rappel / Deux projets de loi ont été proposés en 2023 : un par Mme Couturier députée LFI avec une réelle avancée pour la gestion forestière et un par Mme Panonacle du Parti Renaissance qui préconisait de produire toujours plus en facilitant le remembrement et en appliquant la procédure des biens vacants et sans

maîtres (prévue aux articles L 1123-1 à L 1123-3 du Code général de la propriété des personnes publiques). Ainsi, les forêts non revendiquées et dont les taxes foncières n'ont pas été acquittées depuis plus de trois ans entrent dans le patrimoine de la commune ou de l'État. Ce dispositif, tel qu'il résulte de l'article 713 du Code civil, est déjà en vigueur. On en a l'exemple avec certaines communes qui ont choisi de récupérer le bien et se sont empressées de le revendre, y compris à un propriétaire riverain qui ratiboise tout.

Le PNRM s'est engagé en 2023 dans un partenariat avec l'URACOFOR (Union Régionale des Communes Forestières) de Bourgogne-Franche-Comté pour déployer des actions en cohérence avec sa charte forestière et propose une charte d'engagement pour améliorer le foncier forestier du PNRM pour les communes nouvellement propriétaires de ces biens forestiers, Ces parcelles de forêts privées devenant alors des biens publics sous la responsabilité du Conseil Municipal, seul décisionnaire de la gestion des forêts de sa commune, l'ONF en étant le prestataire.

A cette charte foncière proposée aux communes nous proposons un engagement des communes signataires.

1° laisser certaines parcelles en libre évolution, ne pas exploiter par coupes rases sauf problème sanitaire, faire une sylviculture à couvert continu et restaurer si besoin.

2° Si le bien est vendu que l'engagement de la commune mentionné dans l'acte de vente soit respecté par l'acheteur .

-extraits de la charte foncière

Les communes s'engagent à mettre en œuvre la procédure des biens sans maître et à définir une stratégie foncière pour valoriser ces biens incorporés au domaine communal en

cohérence avec les orientations de la charte forestière du PNRM, avec les principes suivants :

- Maîtriser le foncier à enjeux (périmètres de captage, sites historiques, fort potentiel de biodiversité, etc.)

- Accroître la part de forêt publique, en priorisant sur les zones à forts enjeux.

- Augmenter les surfaces sous document de gestion durable et mettre en gestion des parcelles boisées « abandonnées » (*Les documents en gestion durable ne sont pas toujours exemplaires, la loi n'interdisant pas les coupes rases . Pour les forêts publiques il faut aller au-delà de la réglementation avec une sylviculture à couvert continu*)

- Mettre en sécurité des espaces boisés sans propriétaire présentant des risques notamment de départ de feu ;

- Contribuer à réduire le morcellement du foncier forestier privé en privilégiant les échanges, en limitant les ventes à de petites parcelles isolées, et en gardant pour objectif que la commune se constitue un patrimoine foncier/forestier. (*Les petites parcelles font encore la biodiversité, elles peuvent être laissées en libre évolution, selon le WWF il faudrait 10 % des surfaces forestières non exploitées pour la biodiversité .forestière*)

N'est-il pas possible de voir la forêt autrement que productive ? Il est connu et démontré qu'elle joue un rôle primordial : puits de carbone , protection des sols, réserve de la ressource en eau , biodiversité , paysages préservés ... Il est encore temps de profiter de tous ces bienfaits si nous savons prendre le virage pour une sylviculture autre que les coupes rases et les monocultures . **Lulu**

Permanence

Rencontrons-nous, faites-vous entendre, rejoignez-nous dans nos actions: Tous les mardi de 17h à 19h au 1 rue des pierres à Autun

Nous avons aussi une permanence téléphonique AME au 07 83 67 22 96

N'hésitez pas à nous appeler.

